

Publications des départements et des offices de la Confédération

Procédure de consultation

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Parcs naturels et parcs paysage d'importance nationale. Révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)

La création de parcs paysage répond au double souci de la protection de la nature et de l'exploitation. Cette nouvelle catégorie de parcs permet de conserver des paysages de valeur, naturels et culturels, tout en autorisant leur exploitation touristique et économique. Le projet de modification de la LPN prévoit en outre l'adaptation du concept de parc national et l'introduction de parcs naturels.

Date limite: 15 janvier 2003

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de:

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Divisions Nature et Paysage, Worblentalstrasse 68, 3003 Bern, téléphone 031 322 93 87, fax 031 324 75 79, <http://www.umwelt-schweiz.ch>

24 septembre 2002

Chancellerie fédérale